



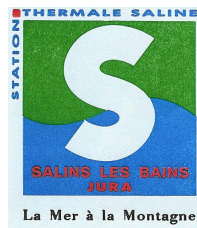
Association Sportive de l'Automobile Club Jurassien

Adresse Postale : 32 Route des Frasses
39400 MORBIER
Téléphone : 06 79 77 39 35
Fax : 03-84-33-57-88

17^e RALLYE REGIONAL DES LACS 19 & 20 Août 2006



David PETIT - Régis BOUTIER - Vainqueur 2005
<http://ptelecoms.com.free.fr> - 2005





Association Sportive de l'Automobile Club Jurassien

Siège : Rue Gédéon David – Champagnole
 Adresse Postale : 32 Rte des Frasses – 39400 MORBIER
 Téléphone : 06 79 77 39 35
 Fax : 03-84-33-57-88

17^e RALLYE DES LACS 19 & 20 Août 2006

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement le 01/06/06
 Ouverture des engagements : le 26/06/06
 Clôture des engagements le 07/08/06 à minuit
 Parution du road-book le 12/08/06
 Vérification des documents et des voitures le 19/08/06
 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 20/08/06
 Publication des équipages admis au départ le 20/08/06
 Briefing des pilotes le 19/08/05 à 15h15, place des Salines
 Départ de Salins le 19/08/05 à 15h45
 Publication des résultats partiels au tableau d'affichage au parc de regroupement
 Arrivée à Salins le 20/08/05 à 17h28 pour la 1^{re} voiture
 Vérification finale : Garage VURPILLOT à Salins
 Publication des résultats du rallye 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture
 Remise des prix à 19h00, place des Salines

Article 1 Organisation

L'Association Sportive de l'Automobile Club Jurassien organise le 17^e rallye des Lacs en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R287 en date du 09/06/2006.

Comité d'Organisation

Président : Monsieur Michel GUYOT

Membres : Madame Christine REVERCHON

Secrétariat du Rallye : 23 Impasse Curtil Loisel – 39100 FOUCHERANS
 Téléphone : 06 79 77 39 35
 Fax : 03-84-82-47-96
 Web : <http://www.gtr-speedcar.com>

Engagements : ASA JURA - LACS 2006 – PRE SAINT SAUVEUR – 39200 SAINT-CLAUDE

Permanence du Rallye : Place des Salines à Salins-Les-Bains les 19 & 20 août 2006 de 10h00 à 21h00

Organisateur technique :

Nom : ASA JURA - 26 RUE DES ARENES – 39100 DOLE

1.1 Officiels.

Commissaires Sportifs : Président	MATHIEU Francis	N°1909
	DEFFRENNES Georges	N°1227
	LOMBARD Philippe	N°1910
Directeur de Course :	COURANT Thierry	N°16140
Directeur de Course Adjoint :	VOILLAT Alain	N°1912
Directeur de Course adjoint délégué aux EC	DUFRESNE Régis	N°2484
Directeur EC N°1	FREVILLE Serge	N°27121
Directeur EC N°2	BENOIT Hubert	N°3617
Médecin Chef :	GRAND-CHAVIN Daniel	N°141174
	LEPETZ Thierry	
Commissaires Techniques : Responsable	SENNERICH Michel	N°14723
	LEGRAND Jean-Paul	N°3935
	DIVERT Bruno	N°40573
	PAILLARD Jean-Louis	N°41803
	VINCEROT Daniel	N°5563
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	CUNY Jacques	N°3036
Chargés des relations avec la presse :	PERRIER Daniel	N°3477

1.2 Eligibilité

Le 17^e rallye des Lacs compte pour :

- La coupe de France des Rallyes 2006 et le trophée des coéquipiers
- Le Challenge Bourgogne - Franche-Comté 2006 et le trophée des coéquipiers et des commissaires

1.3 Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et technique qui auront lieu le 19/08/06 de 8h00 h à 13h00 aux Ets BULLY route de Champagnole à Salins (horaire de convocation à respecter obligatoirement).

Le parking remorques se situe sur le parking de "Sellerie Industrielle Comtoise" à coté des autocars BULLY – Les concurrents déchargeront leurs véhicules sur ce parking.

Les vérifications finales seront effectuées au garage VURPILLOT à Salins au taux de main d'œuvre de 45€ TTC

Aucun passeport technique ne sera établi pendant les vérifications.

Article 2 Assurances

Conforme au règlement standard FFSA

Article 3 Concurrents et Pilotes

3.1 Demande d'Engagement - Inscriptions

3.1.5 Toute personne qui désire participer au 17^e rallye des Lacs doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 07/08/06 à l'adresse suivante :

ASA JURA – Lacs 2006 – PRE SAINT SAUVEUR – 39200 SAINT-CLAUDE

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 220 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 440 €

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Seul les engagements reçu par courrier seront pris en compte. Les engagements reçu par fax ne seront pas pris en compte

3.2 Ordre de Départ

Le départ est effectué par ordre **décroissant** des numéros

Article 4 Voitures et Equipements

4.3 Assistance

L'assistance sera autorisée uniquement dans la zone définie dans le carnet d'itinéraire - zone artisanale de Bracon uniquement après ES N°2-4-6-8

4.3.2.3. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

Article 5 Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Article 6 Sites et Infrastructures

6.1 Description

Le 17^e rallye des Lacs représente un parcours de 181.6 kms

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 kms

Les épreuves spéciales sont :

- La Chapelle - Ivrey - St-Thiébaud - D492 de 7.7 kms à parcourir 4 fois
- Moutaine - Fonteny - Pont d'Héry - D266 de 2.3 kms à parcourir 4 fois

L'itinéraire figure dans l'annexe "itinéraire". Le road-book sera mis gratuitement à disposition de chaque équipage, pour les concurrents régulièrement engagés, à la Brasserie "Le Thermal" ainsi qu'à la station Elf Avenue Aristide Briand de Salins à partir du 12.08.2006.

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6 Les reconnaissances auront lieu uniquement les Samedi 12 et Mardi 15 Août 2006 de 8h00 à 21h00

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 4 maximum et des contrôles seront effectués.

6.3 Circulation

Sur le parcours, seul les dépannages demandés par la direction de course seront pris en charge par l'organisateur. Dans le cas où un concurrent désire le service de dépannage du rallye (au frais du concurrent), il doit en avertir le directeur d'épreuve avant le passage de la voiture balais.

Article 7 Déroulement du Rallye

7.1 Départ

Dans l'ordre inverse des numéros. Les concurrents pourront être précédés et/ou succédés par des véhicules "Parades".

7.2 Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

7.2.11 Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble jaune
- Chef de poste : chasuble rouge

Article 8 Réclamation - Appel

Conforme au règlement standard FFSA

Article 9 Classements

Conforme au règlement standard FFSA

Article 10 Prix

Coupes et prix en espèces

Prix cumulables

Scratch : 1^{er} : 220 € + Engagement 2007 + 1 coupe
2^e : 220 € + 1 coupe
3^e : 150 € + 1 coupe
4^e : 100 € + 1 coupe (si 150 partants)
5^e : 80 € + 1 coupe (si 150 partants)

Groupe : 1^{er} : 100 € + 1 coupe (si + de 6 partants)
2^e : 80 € + 1 coupe (si + de 8 partants)
3^e : 50 € + 1 coupe (si + de 9 partants)
4^e : 50 € + 1 coupe (si 10 partants & si 150 concurrents)

Classe : 1^{er} : 220 € + 1 coupe
2^e : 100 € + 1 coupe (si 6 à 9 partants)
3^e : 80 € + 1 coupe (si 10 partants)

Les chèques seront envoyés aux concurrents dans la semaine suivant le rallye.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 20 Août 2006 à 20h00 place des Salines



Association Sportive
de l'Automobile Club Jurassien

17^e Rallye Régional des Lacs
19 & 20 Août 2006

